

RÈGLEMENT DU FONCTIONNEMENT DU PÉDIBUS DE GRAVELLE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Définition

Le Pédibus, ou autobus pédestre, est un ramassage scolaire que la ville met en place et qui se fait à pied uniquement le soir.

Fonctionnement

Les enfants de l'école primaire Gravelle (maternelle et élémentaire) sont encadrés par deux animateurs de la Ville en empruntant un circuit déterminé.

Rassemblement des enfants devant la loge de la gardienne côté maternelle à **16h35**

Horaire de départ de l'école entre **16h40 et 16h45**

Horaire d'arrivée à la résidence de Presles à **17h05**

Horaire de prise en charge des parents jusqu'à **17h10 maximum**.

Les enfants d'âge élémentaire autorisés par les parents ou représentant légaux en début d'année scolaire, pourront partir seul à 17h10.

En cas de retard imprévu et exceptionnel, il convient de contacter la gardienne de l'école de Gravelle au 01.49.76.47.03.

Les enfants qui ne seraient pas récupérés par leurs parents ou la personne mandatée redescendront avec les animateurs à l'école. De ce fait, les parents ou la personne mandatée devront s'organiser afin de récupérer leur(s) enfant (s) en se présentant obligatoirement auprès de la gardienne de l'école.

Au-delà de 3 retards, l'exclusion du pédibus pourra être prononcée par le Maire-adjoint du secteur.

Le tarif de cette prestation est le même que celui du ramassage en car du matin.

En cas d'annulation, les familles devront prévenir la direction de la Famille et du Jumelage au plus tard le matin du jour concerné.

Les animateurs s'engagent :

- A tenir à jour la feuille de présence mensuelle et pointer les enfants avant chaque départ.
- A prendre en charge exclusivement les enfants inscrits.
- A se munir de la feuille de renseignement des enfants et des coordonnées téléphoniques des parents.
- A instaurer un climat de confiance, de prudence et de sécurité. Cependant, les parents restent responsables du comportement de leur(s) enfant(s) pendant le trajet du Pédibus.
- A respecter le code de la route et les obligations faites aux piétons et aux déplacements en groupe.
- A veiller à ce que tous les enfants et adultes portent la chasuble de sécurité fournie par la Ville
- A signaler le groupe à chaque traversée avec la raquette stop fournie par la Ville.
- A prendre une trousse d'infirmerie à chaque déplacement
- A emprunter exclusivement le circuit déterminé sauf imprévu majeur en informant immédiatement la direction de la Famille et du Jumelage.
- A contrôler tout au long du parcours le nombre d'enfants.

Les parents confiant leur(s) enfant(s) au Pédibus s'engagent :

- A inscrire leur(s) enfant(s) auprès de la Direction de la Famille et du Jumelage ou sur le site de la Ville.
- A récupérer leur(s) enfant(s) à l'arrêt à l'heure afin de ne pas mobiliser les animateurs qui doivent rejoindre les équipes des ateliers du soir.
- A accepter la décision d'exclusion de leur(s) enfant(s) en cas de mauvaise conduite de celui (ceux)-ci ou de retards répétés.
- A souscrire à une assurance extrascolaire pour leur(s) enfant(s)
- A communiquer en cas d'accident dont mon enfant serait à l'origine, les coordonnées de mon assurance au tiers.

Les enfants qui empruntent le "Pédibus" s'engagent :

- A porter la chasuble de sécurité fournie par la Ville.
- A respecter les consignes des accompagnateurs.
- A arriver à l'heure au point de rendez-vous du Pédibus pour ne pas le manquer (pour les élémentaires)
- A adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celles des autres.

La Ville décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vols d'affaires personnelles ou scolaires et s'engage :

- A encadrer ce pédibus par 2 animateurs
- A fournir les équipements de sécurité.
- A souscrire à une extension de son contrat d'assurance responsabilité civile.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

agissant en qualité de Père, Mère, Autre*.....

Coordonnées téléphoniques :.....

Certifie autoriser mon enfanten classe de à utiliser le Pédibus de l'école primaire Gravelle le soir .

Inscription au Pédibus le soir : Cocher les cases de fréquentation

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Certifie madame, monsieurautorisé(e) à récupérer mon enfant le soir à la résidence de Presles.

Fait à Saint-Maurice, le

Signature